



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/256

Assemblée générale et Comité d'agrément de l'association Village des créateurs du passage
Thiaffait - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/256 - ASSEMBLEE GENERALE ET COMITE D'AGREMENT DE L'ASSOCIATION VILLAGE DES CREATEURS DU PASSAGE THIAFFAIT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait.

Cette association favorise le développement économique et la promotion des jeunes créateurs nationaux et internationaux installés au Passage Thiaffait.

Elle assure également un accompagnement des jeunes créateurs de la région. Elle gère également un centre de ressources affecté à l'hébergement des entreprises (pépinières).

L'association participe ainsi à la renommée de la Ville dans les domaines culturels et économiques.

II - Modalités de représentation :

L'association se compose de trois catégories de membres répartis en collège : A, B, et C.

Le collège A est réservé aux membres fondateurs et compte, notamment, la Métropole de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers du Rhône et la Ville de Lyon.

Le collège B est composé de personnes morales ou physiques qui participent activement à l'objet de l'association, notamment, par un apport de connaissances.

Le collège C réunit, notamment, des créateurs de la région lyonnaise et les résidents du Village des Créateurs du Passage Thiaffait.

L'association est dotée d'un Comité d'agrément chargé d'agréer les candidatures d'installation des résidents au sein de la pépinière d'entreprise.

Ce comité est composé des membres du Conseil d'administration assistés d'un représentant de la Ville de Lyon (Maire centrale), d'un représentant de la Mairie du 1^{er} arrondissement et d'un représentant de la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon, en tant que membre fondateur, dispose d'un siège à l'Assemblée générale et d'un siège au sein du Comité d'agrément.

La Ville dispose donc d'un représentant siégeant à l'Assemblée générale et au Comité d'agrément.

III - Proposition :

Le Conseil municipal a procédé, par délibération n° 2020/101 en date du 28 septembre 2020, à la désignation de monsieur Jean-Christian Morin pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale et du Comité d'agrément de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de monsieur Jean-Christian Morin pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale et du Comité d'agrément de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association adoptés le 23 mai 2008 ;

Vu la délibération n° 2020/101 en date du 28 septembre 2020 ;

DELIBERE

Monsieur Bertrand PINOTEAU est désigné en remplacement de monsieur Jean-Christian Morin en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Comité d'agrément de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET